



Réunion de la CLE du SAGE Loire amont

Le 2 juillet 2010 au Conseil Général de Haute-Loire

COMPTE RENDU

Personnes présentes et excusées

Voir liste jointe ci-après.

Déroulement et objet de la réunion

Animation de la réunion : Michel Joubert, Président de la CLE du S.A.G.E Loire amont
Compte-rendu : Maud Bournet (CPIE du Velay), Valérie BADIOU (Conseil Général de Haute-Loire – Service Environnement)

Introduction de Michel Joubert et ordre du jour de la réunion

Michel Joubert rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- approbation du PV de la séance précédente,
- approbation de l'ordre du jour,
- validation des diagnostics socio-économique et hydrologique,
- composition des différentes instances (bureau, commissions inter - S.A.G.E),
- validation du rapport d'activité 2009,
- présentation du réseau de suivi de la qualité des cours d'eau mis en place sur le territoire du S.A.G.E. en 2010,
- information sur les obstacles dit « Grenelle » pouvant être aidés hors contrats et bénéficier d'une aide majorée de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- présentation de la mission de construction de la méthodologie de recensement participatif des zones humides,
- conclusion de Michel Joubert.

Le compte rendu de la séance précédente et l'ordre du jour sont validés.

Les présentations faites au cours de cette réunion ont été exposées aux quatre groupes de travail ainsi qu'au bureau de la CLE au printemps 2010. Les remarques émanant de ces réunions ont été prises en compte dans les présentations faites aujourd'hui.

1 – Présentation du diagnostic socioéconomique par Ecodécision

Le diagnostic socioéconomique du territoire du SAGE Loire amont est présenté, et adopté par la CLE (voir délibération n°04-01).

2 – Présentation du diagnostic hydrologique

Le diagnostic hydrologique est présenté. Il est à noter que la traduction des pressions sur les bilans hydrologiques en impacts sur les milieux est en cours de définition et sera présentée à la CLE lors d'une prochaine étape.

Des compléments et remarques sont formulés suite à la présentation :

- EDF précise qu'en ce qui concerne les crues, en aval de Montpezat, les données moyennes journalières ont été transmises mais cachent des écarts importants avec les débits instantanés et ne reflètent pas pleinement les capacités de charriage de la Loire.
- Le DMB (débit minimum biologique), défini dans l'étude de 1997 correspond à la limite inférieure pouvant être modélisée,
- L'aspect quantité de l'eau est bien intégré mais il ne faut pas omettre l'aspect qualité dans le SAGE,
- Pendant la période d'étiage, la situation hydrologique est tendue aussi après le 15 septembre,
- Pourrait-on décaler la période du débit garanti en aval de Montpezat?

Le diagnostic hydrologique est adopté par la CLE (voir délibération n°04-02).

3 – Composition des différentes instances (bureau, commission inter - S.A.G.E)

Suite au changement de nom de différentes instances et à un décès d'une personne siégeant au collège des collectivités, diverses modifications sont apportées aux compositions du Bureau et des CIS.

Par ailleurs, pour la CIS Ardèche-Loire amont, et afin d'avoir le même le nombre de personnes provenant des deux démarches, il est proposé d'ajouter un représentant du monde du tourisme dans le collège des représentants des usagers et l'AELB dans le collège des représentants de l'Etat.

Les membres de la CLE valident les modifications apportées (voir délibérations 04-03 : composition du Bureau, 04-04 : composition de la CIS Ardèche-Loire amont et 04-05 : composition de la CIS Lignon-Loire en Rhône Alpes-Loire amont).

4 – Présentation du rapport d'activités 2009

Le rapport d'activités de la CLE 2009 est présenté et validé par la CLE (voir délibération 04-06).

5 – Présentation du réseau de suivi de la qualité des cours d'eau mis en place sur le territoire sur S.A.G.E. en 2010

Un réseau de suivi de la qualité des cours d'eau est mis en place en 2010 sur le territoire du SAGE. Il s'effectue en 11 points (ruisseau des Ceyssoux, la Gagne, le Suisse, le Châlon, le Foletier, la Borne, la petite Gagne, le Sumène, la Méjeanne, la Laussonne, l'Orcival) et concerne la qualité physico-chimique de l'eau, le débit et la qualité biologique de l'eau. Le Conseil Général a la maîtrise d'ouvrage de ce suivi (cette prestation est incluse dans l'étude du diagnostic de la qualité des cours d'eau validé par la CLE début 2009).

6 – Information sur les obstacles dit « Grenelle » pouvant être aidés hors contrats et bénéficier d'une aide majorée de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le bureau de la CLE a été consulté sur une liste d'« **ouvrages Grenelle** », identifiés comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Cette liste a pour but de préciser les ouvrages sur lesquels les services de l'Etat, de l'ONEMA et de l'Agence de l'eau vont collectivement concentrer leurs moyens et leurs efforts. Il s'agit également d'avoir une première série d'ouvrages rapidement traités pour lancer la dynamique de la restauration de la continuité et disposer d'exemples sur lesquels s'appuyer pour accompagner le traitement des cas plus difficiles.

La liste des ouvrages Grenelle constitue :

1. Le programme d'action des services tel que demandé dans la feuille de route 2009-2010 de la direction de l'eau et de la biodiversité du MEEDM. Il s'agira donc des ouvrages sur lesquels les services s'engagent à mobiliser tous les moyens disponibles pour restaurer la continuité.
2. La liste des ouvrages Grenelle constitue également la liste des ouvrages qui bénéficieront d'une participation financière majorée de l'agence de l'eau.

Sur le territoire du S.A.G.E Loire Amont, 9 ouvrages ont été identifiés.

Le Bureau s'est prononcé favorablement sur la liste proposée.

Ces éléments sont présentés pour information.

7 – Présentation de la mission de construction de la méthodologie de recensement participatif, de caractérisation et d'élaboration de préconisations concernant les zones humides

Eloïse Thionel-Delrieu est en stage pour 5 mois au service environnement du Conseil Général pour travailler sur le recensement des zones humides. La méthodologie mise en place est la suivante :

- A. **Identification d'enveloppes d'études** où le recensement sera mis en œuvre (analyse bibliographique, traitement de données topographiques et hydrographiques notamment). Une soixantaine de communes ont été identifiées.
- B. **Elaboration de guides méthodologiques** pour le recensement exhaustif des zones humides et leur caractérisation.
 - Le ou les guides proposeront un **cadre méthodologique pour que les différents recensements soient réalisés par des acteurs locaux**, via des jurys communaux ou intercommunaux. Ces jurys seront chargés de la conduite du recensement et de la caractérisation des zones humides.
- C. **Réalisation du recensement des zones humides et leur caractérisation par des jurys communaux ou inter-communaux.**

Ce travail sera conduit de manière expérimentale sur trois communes tests.
- D. **Premières préconisations*** (réglementation, actions contractuelles...) à partir des connaissances disponibles, en ce qui concerne les zones humides (Zones Humides d'intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP), Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE), zones humides ordinaires) et les têtes de bassin versant.

**préconisations uniquement si l'aspect remarquable de la zone humide le justifie.*
- E. **Bilan de la méthodologie de recensement proposée et élaboration de propositions d'adaptation des outils préalablement conçus si nécessaire.**

Le bilan de la méthodologie de recensement des zones humides (notamment la phase test sur le terrain) sera présenté à la prochaine CLE.

8 – Autres points abordés à la fin de la réunion

- A noter si un nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris juste avant la rencontre du 2 juillet. Cette composition va être prochainement entièrement renouvelée (à l'automne), le mandat des membres de la CLE étant de 6 ans.
- Un représentant des producteurs indépendants des micro-centrales souhaiterait qu'il siège plus de représentants de ce corps de métier au sein de la CLE. Il est mentionné qu'il y a un siège pour EDF et un siège pour un producteur autonome et qu'il n'est pas possible d'en prévoir plus.

9 – Information sur la suite du processus

Lors de la prochaine CLE (automne 2010), des éléments viendront compléter les diagnostics présentés le 2 juillet sur les thématiques de la qualité des eaux et des seuils notamment. Le scénario tendanciel (évolution des caractéristiques du territoire sans SAGE) sera également présenté et la CLE devra définir précisément les objectifs qu'elle se fixe et qui serviront de base aux réflexions de construction des différents scénarii pour les atteindre.